

**MAIRIE DE PANNESSIERES**  
**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mardi 28 mai 2019**

**Présents** : Jean-Claude COMPAGNON, Gaël MONNERET, Maurice MONNET, Jean-François REHFUSS, Christophe MARION, Sara GALLASSO, Pascal SIMONET, Brigitte DOUVRE, Charles CHEVAILLER.

**Absents excusés** : Nicolas GARCIN, Francine JACQUET.

**A été élu secrétaire** : Pascal SIMONET.

- **Approbation** du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 25 avril 2019.

- **Délibérations** :

- Délibération N° 12 : Décision modificative du budget.

Afin d'équilibrer le budget, il convient de modifier les comptes 023 et 615221, et de leur attribuer les sommes suivantes :

- Compte 023 : 86479.
    - Compte 615221 : 140411.44

- Délibération N° 13 : Dans le but de renouveler 6 lampadaires et de profiter d'une subvention, le conseil décide d'établir une convention avec le SIDEC.

- Délibération N° 14 : L'employé communal entretien en partie le lagunage et la station d'épuration de La Lième. Afin de clarifier les rapports entre la commune et le SIAAL, le conseil décide d'une convention entre les deux organismes.

- Délibération N° 15 : Achat terrain Aubert.

Le maire informe le Conseil de la vente par Monsieur Joël Aubert d'une parcelle de terre sise à Pannessières, cadastrée AD 254, située au village. Le Conseil décide d'acquérir cette parcelle et de réaliser cet achat pour la somme de 11050 €.

Le Conseil donne pouvoir au maire d'effectuer les démarches nécessaires et dit que la somme est inscrite au budget 2019.

- **Questions d'actualité :**

- ECLA : Le maire présente les actualités financières au sein d'ECLA. Deux conférences des maires ont été organisées afin de mieux cerner la situation financière d'ECLA et de ses communes et d'établir un pacte financier entre celles-ci et la communauté d'agglomération. Les analyses du cabinet KPMG pointent les difficultés budgétaires, notamment la forte hausse des charges de personnel. Une troisième rencontre aura lieu en juin pour rechercher des solutions.

- Réfection de la voirie : Ces derniers jours, l'entreprise est intervenue pour réaliser de nombreuses réfections de chaussée. Cette opération était prévue pour un coût de 18000 €. La reprise de la chaussée à l'entrée de La Lième est également prévue lorsque le SIAAL aura réglé les problèmes liés aux eaux de ruissellement.

- Panneaux de localisation des entreprises : Gaël Monneret présente la maquette des panneaux. Elle est acceptée en l'état par le conseil et sa fabrication peut être lancée.

- Espace enduro de la Vallière : Gaël Monneret informe le conseil d'un projet de constitution d'un espace réservé aux cyclistes pratiquant l'enduro (descente sur des pistes escarpées) sur les communes de Conlège, Perrigny et Pannessières. Une carte a été présentée par Mr le président du vélo club de Conlège. Plusieurs circuits sont proposés, dont certains déjà tracés sans autorisation ni de la commune, ni de l'ONF. Le souci est bien de maintenir la qualité de ce petit espace de forêt et de préserver toutes ses fonctions : exploitation forestière, lieu de détente, lieu de chasse ... Après une visite sur le terrain en compagnie de Yohann Paccard, il se révèle que certains circuits ne sont pas adaptés à nos souhaits. En conséquence, il ne sera possible d'en tracer que quelques uns. Une réunion aura lieu avec Monsieur le président du Vélo club de Conlège ainsi qu'avec les représentants des deux autres communes et de l'ONF pour définir les contours et les règles d'utilisation de cet espace.

- Edification d'une barrière à l'entrée de la forêt : L'entrée de la forêt communale et le chemin menant au site du parapente sont situés sur un terrain privé. Le nouveau propriétaire, Monsieur Hiron, souhaite fermer ce chemin qui est utile à la commune lorsque l'on exploite le bois. Afin de conserver un passage, il est convenu de signer une convention avec le propriétaire et de participer financièrement à l'édification d'une barrière.

- Pistes forestières : le chemin de La Mouille, mis à mal lors de l'exploitation forestière de ce printemps, a été remis en état par les services de l'entreprise Bouillot.

- Le maire participe le jeudi 23 mai à une réunion avec les héritiers de Mr Roger Mouillard dans l'étude maître Cerri à Poligny. Afin de débloquent une situation qui ne trouve aujourd'hui pas d'issue, Maître Cerri reprend à son compte l'ensemble de la succession.

**- Questions diverses :**

- Un accord n'a pu être trouvé avec la société HIVORY, malgré de nombreuses discussions. La présence de la société BOUYGUES installée sur le pylône à l'issue d'un accord de mutualisation avec le propriétaire SFR n'est pas reconnue comme une sous-location alors que cet opérateur tire des revenus de sa présence sur le territoire de la commune. Il est envisagé de porter l'affaire devant la juridiction compétente et de demander l'assistance d'un avocat.

- A l'issue d'une visite le long de la route de La Terrasse, un diagnostic est établi concernant la santé des arbres. Les frênes présentent presque tous des signes de maladie, certains sont déjà secs. Pour des raisons de sécurité, il sera nécessaire de les faire abattre dans le courant de l'année. L'entreprise TRANSFOBOIS est sollicitée.

- Brigitte Douvre propose un projet d'emplacement publicitaire le long de la départementale afin de pallier l'affichage « sauvage »

- Les dégradations sur le bâtiment de l'église ont été sommairement réparées sans que l'on sache précisément par qui. Les parents des adolescents incriminés et supposés responsables soit n'ont pas reconnu l'implication des enfants, soit n'ont pas répondu à l'invitation du maire. Il est donc décidé de déposer une main courante en gendarmerie afin d'établir un précédent si des faits similaires se reproduisent.

- Le maire remercie celles et ceux qui ont contribué à la grande qualité de la réception qui a suivi la cérémonie du 8 mai.

La séance est levée à 23 heures.  
Prochaine séance en juin.

Le maire : M. Monnet.